

Bulletin de remboursement

Jusqu'à
300€
remboursés*
par pièce

Du 18 mars au 18 juin 2019,

**bénéficiez de l'offre de remboursement
sur les fenêtres VELUX INTEGRA®, Tout
Confort et Confort.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

- J'ai lu et j'accepte les modalités de l'offre
- J'accepte de recevoir des informations commerciales de la part de VELUX France.

MODALITÉS DE L'OPERATION

Offre valable pour l'ensemble des fenêtres Confort (-76), Tout Confort (-57) et VELUX INTEGRA® (-5721, -7621, -5730), du 18 mars au 18 juin 2019.

Vous recevrez un remboursement de 50 € pour une fenêtre, 150 € pour 2 fenêtres, 300 € pour 3 fenêtres **installées dans la même pièce**, par virement bancaire sous 8 semaines environ à réception du dossier.

Remboursement limité à 2 pièces par foyer. Frais d'affranchissement, de connexion Internet et d'impression du collecteur non remboursés. Offre réservée aux particuliers majeurs résidant en France métropolitaine.

* Modalités complètes sur

www.velux.fr



Pièce 1

- 1 fenêtre installée
- 2 fenêtres installées
- 3 fenêtres installées

Pièce 2 (si concerné)

- 1 fenêtre installée
- 2 fenêtres installées
- 3 fenêtres installées

Vos données personnelles sont traitées par VELUX France en tant que responsable de traitement afin de vous faire bénéficier d'une offre de remboursement sur la base de l'exécution du contrat encadrant votre participation à l'opération promotionnelle. VELUX France vous adressera également de la prospection commerciale par voie électronique sur la base de votre consentement. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au service marketing de VELUX France. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un email à l'adresse suivante : vosdonneespersonnelles.france@velux.com. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL directement sur son site internet www.cnil.fr.

VELUX®

Du 18 mars au 18 juin 2019

Révélez vos pièces

Jusqu'à
300€
remboursés*
par pièce

* Inscription et modalités sur
www.velux.fr

VELUX®

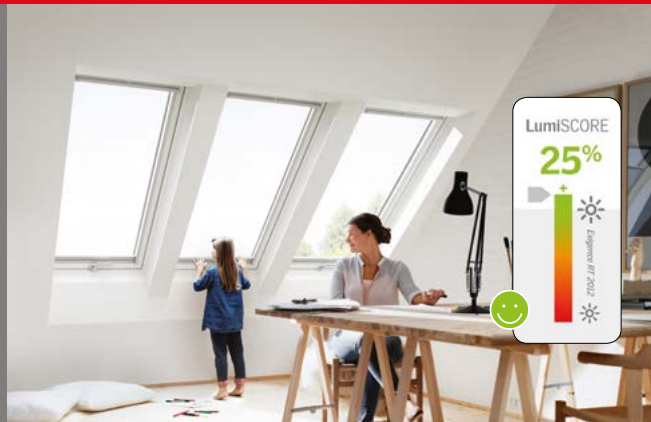


Jusqu'à
300€
remboursés*
par pièce

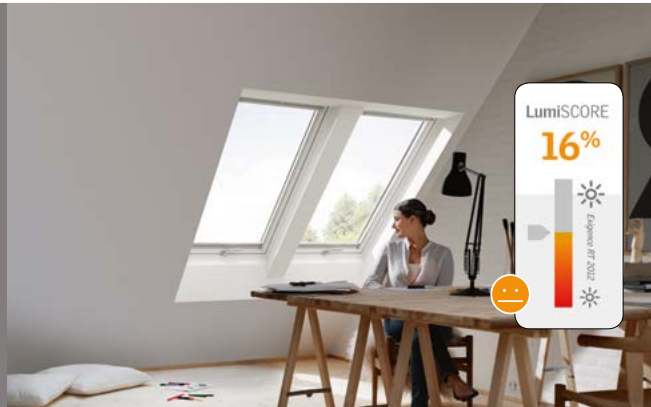
**Vous aménagez vos combles ou
remplacez une ancienne fenêtre ?
Faites le plein de lumière !**

C'est le moment ou jamais : du 18 mars
au 18 juin 2019, profitez d'une offre exceptionnelle !


300€
remboursés
pour 3 fenêtres
installées dans
une pièce




150€
remboursés
pour 2 fenêtres
installées dans
une pièce




50€
remboursés
pour 1 fenêtre
installée dans
une pièce



LumiSCORE : indicateur du taux d'éclairage de la pièce
(en % de la surface habitable), selon les recommandations
de la Réglementation Thermique 2012.

**Offrez-vous la bonne
quantité de lumière dans
votre pièce !**

**Cela change la vie
et pour longtemps !**



Plus de confort

Pour un confort optimal, la
surface totale des baies doit
être supérieure ou égale à
17 % de la surface habitable.
(Réglementation Thermique 2012)



Plus d'espace perçu

Une pièce baignée de lumière
naturelle paraît plus grande.
40 % d'espace perçu en plus.
(Etude CSTB 2012)



Plus de bien-être

96 % des Français considèrent
qu'une bonne luminosité
dans leur logement a un effet
bénéfique sur leur moral.
(enquête VELUX/IPSOS, 2013)

Alors, à vos projets !

Comment bénéficier de l'offre ?

- 1** Inscrivez-vous sur www.velux.fr et
faites installer vos fenêtres
entre le 18 mars et le 18 juin 2019.
- 2** Constituez votre dossier de
remboursement, comprenant :
 - Votre bulletin de remboursement
complété en ligne sur velux.fr ou
le coupon papier au dos
 - La facture du professionnel
(fourni/posé) ou le ticket de
caisse, datés entre le 18 mars
et le 18 juin 2019, en entourant
la date, le ou les référence(s)
du(des) produit(s) concerné(s)
 - Le numéro de série des produits
(sur papier ou photo de la plaque
d'identité située en haut à gauche
en ouvrant la fenêtre)
 - Un RIB pour le remboursement
 - Une photo de la pièce après
travaux, dans laquelle ont été
installées les fenêtres

- 3** Envoyez votre dossier complet
avant le 30 juillet 2019.

Sous enveloppe suffisamment
affranchie et à vos frais (cachet de La
Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**LINKLI
VELUX 2019
31 rue Amédée Gordini
87280 LIMOGES**

ou

par email à l'adresse suivante :
operation.remboursement@velux.com